

RÉFORME DU COURTAGE DES IAS ET IOBSP

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CV074	1 jour	Bases	Classe virtuelle	529,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

- Du 11/06/2025 au 11/06/2025

OBJECTIFS

- Analyser les nouvelles dispositions et le cadre juridique du courtage
- Maîtriser les conséquences de la réforme sur les métiers du courtage

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une formation consacrée à la réforme du courtage vu par les professionnels de l'assurance.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpss.

PROGRAMME

A. Maîtrisez les enjeux de la loi « relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement »

1. Quelles raisons de cette mise en place législative ?

2. Quels dysfonctionnements de Conformité constatés en matière de distribution ?

3. Réponse aux nouveaux enjeux de distribution : Acteurs en LPS, courtiers grossistes, acteurs du numérique...

B. Faites le point sur le champ d'application de la réforme

1. Appréhendez les contours du dispositif et de son décret d'application

2. Quels sont les acteurs concernés ?

3. Quels sont les acteurs dérogatoires du dispositif ?

C. Analysez le contenu de la loi et ses impacts concrets

1. Création d'associations professionnelles, à adhésion obligatoire, agréées par l'ACPR : en pratique, comment ces nouvelles associations vont-elles s'organiser ?

2. Nouveau partage des rôles entre : Associations/ORIAS/ACPR

3. Missions dévolues aux associations professionnelles agréées

4. Quel pouvoir de sanction à la clé ?

D. Recensez les zones d'ombres et les problématiques soulevées

1. Impacts sur les professionnels concernés

2. Apports du décret d'application

3. Coût du dispositif : quel financement de la régulation ?

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Courtiers en assurance (COA)

Courtiers en Opérations de banque et services de paiement (COBSP)

Mandataires d'intermédiaires en Assurances (MIA)

Mandataires d'intermédiaires en Opérations de banque et service de paiement (MIOBSP)

Conseillers clientèle

Responsables commerciaux
Chargés d'études marketing
Chargés d'études juridiques
Chargés de conformité
Auditeurs
Risk managers
Consultants et avocats

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

529,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 04/02/2026 à 06:40